## Office de consultation publique de Montréal

## Consultation publique sur le PDUES « Quartiers avoisinant Turcot – St-Henri Ouest, Émard, Côte-St-Paul »

## Propositions : passerelle cyclable / piétonnière ; voie cyclable protégée sur Laurendeau

**Contexte :** Il importe de rappeler que de nombreux-euses verdunnoisES travaillent aux abords du CUSM et autres entreprises de l'ouest de St-Henri et du sud de NDG, et doivent donc se déplacer entre 2 ou 3 arrondissements relativement enclavés. L'inverse est palpable auprès de résidentEs de l'ouest de St-Henri et d'Émard travaillant / magasinant à Verdun. En outre, un segment de l'aqueduc de 1,4 km (!) est infranchissable entre les ave Atwater et de l'Église.

**Proposition 1 :** Passerelle cyclable et piétonnière (voies séparées en 3 par marquage) au-dessus du canal de l'aqueduc de Montréal, le long de l'axe de la piste Cyclable longeant la rue Dupuis sur une partie de son tracé à Verdun.

Au départ de Verdun, une fois la passerelle traversée, il ne suffirait que de passer sous le viaduc autoroutier prévu du côté nord-ouest de la rive, afin d'accéder au secteur d'emploi industriel de l'arrondissement Sud-Ouest, ainsi qu'au centre Gadbois, au CUSM, entre autres pôles suscitant les déplacements interarrondissements via le tunnel St-Rémi, ou la piste du canal de Lachine via Angers.

Cette passerelle, qui sur le plan budgétaire pourrait remplacer celle prévue immédiatement à l'ouest de l'écluse, créerait un lien plus direct entre 2 secteurs enclavés, tout en éliminant pour les cyclistes et piétonNEs verdunnoisES du nord plus de 500 m de détours fâcheux et risqués (surtout sur de l'Église aux abords des rampes d'accès de l'A-15, où il y a de hauts débits de circulation et de manœuvres dangereuses en contexte de congestion, de part et d'autre).

**Proposition 2 :** Que la ville revienne sur sa décision de ne pas aménager de piste cyclable dans le tunnel St-Rémi, en y aménageant une piste bidirectionnelle en site propre avec une emprise d'au moins 2,5 m sur la voie de droite en direction nord-ouest, et séparée des voies des voies véhiculaires par des murets de béton de type « New-Jersey ». Cet aménagement pourrait devoir être accompagné d'éclairage additionnel.

Le sentiment de sécurité et d'agrément de ces 2 propositions d'aménagement serait considérablement rehaussé pour touTEs les usagers-ères des transports actifs, contribuant à en accroître la part modale des déplacements. Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ces propositions lors de la rédaction de votre rapport.

## **Franc-Sois Dandurand**